



## CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 2 JUIN 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

DEL CM 03\_2025\_26

L'An deux mil vingt-cinq, le 2 juin 2025, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la Présidence de Monsieur Igor TRICKOVSKI, Maire.

DATE DE CONVOCATION : 28/05/2025

DATE D’AFFICHAGE : 28/05/2025

Membres élus en fonction : 19    Nombre de présents : 14    Nombre de votants : 17    Quorum : 10

**Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :**

M. Igor TRICKOVSKI, Mme Sylvie ARMAND-BARBAZA, Mme Isabelle ARMAND, M. Richard PELISSERO, Mme Aurélie ADAM, M. Hugues MASLARD, Mme Virginie CORDIER, Mme Manuella SAINTEROSE, Mme Isabelle FLORY, M. Arnaud CHERON, M. Joseph AFONSO, M. Christian TANAÏS, M. Thierry ETIENNE, Jérôme ARMAND.

**Excusé(es) représenté(es) :** M. Pierre CAMBON procuration à Mme Isabelle FLORY, Mme Marie-Claude ARTHUS-BERTRAND procuration à M. Igor TRICKOVSKI, M. Louis BREC procuration à M. Thierry ETIENNE

**Excusé(es) non représenté(es) :**

**Absents(es) :** Mme Emeline LESAGE BORDIER, Mme Stéphanie MARTINI.

**Secrétaire de Séance :** Mme Isabelle ARMAND.

**OBJET :** SUPPRESSION D’UN POSTE D’ADJOINT AU MAIRE.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 25 mai 2020, le Conseil Municipal de Villejust a fixé à 5 le nombre de poste de Maires Adjoints.

Selon les dispositions de l'article L2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, en cas de vacances d'un siège d'adjoint qu'elle qu'en soit la cause, le Conseil Municipal doit se prononcer pour la suppression d'un poste d'adjoint ou l'élection, parmi les conseillers municipaux, d'un nouvel adjoint.

Le poste de 2<sup>ème</sup> Adjoint au Maire est vacant consécutivement du décès de Monsieur Valéry LAURENT.

A cet effet, Monsieur Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de supprimer un poste d'adjoint et de ramener le corps municipal au nombre de 4 Adjoints au Maire. De ce fait, les adjoints suivant le rang du poste seront promus au rang supérieur.

Envoyé en préfecture le 05/06/2025

Reçu en préfecture le 05/06/2025

Publié le

06 JUN 2025

ID : 091-219106663-20250602-DELCM03\_2025\_26-DE



VU la délibération n° DEL CM01-2020\_002 du Conseil Municipal de Villejust en date du 25 mai 2020 fixant à 5 le nombre de postes d'adjoints au Maire ;

VU la délibération n° DEL CM01-2020\_002 du Conseil Municipal de Villejust en date du 25 mai 2020 relative à l'élection des adjoints au maire et déterminant l'ordre du tableau des adjoints ;

VU l'article L2122-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précisant qu'il y a dans chaque commune un maire et un ou plusieurs adjoints élus parmi les membres du conseil municipal ;

VU l'article L2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales annonçant que le Conseil Municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal ;

VU qu'en vertu des dispositions exposées dans l'article L2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'ordre du tableau des adjoints est déterminé par l'ordre de nomination entre adjoints élus sur une même liste par l'ordre de présentation sur la liste, sous réserve du cas où, le Conseil Municipal déciderait que le nouvel adjoint occupe dans l'ordre du tableau le même rang que l'élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant ;

CONSIDERANT le décès de Monsieur Valéry LAURENT, 2<sup>ème</sup> Maire Adjoint de la commune de Villejust ;

CONSIDERANT que conformément à l'article L2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame La Préfète de l'Essonne en a été avisé;

CONSIDERANT que le nombre d'Adjoints au Maire est actuellement porté à 5 et qu'il peut être ramené à 4 adjoints sans que la bonne marche des services n'en soit altérée ;

CONSIDERANT l'avis de la commission municipale en date du 26 mai 2025;

Monsieur le Maire propose donc aux membres du Conseil Municipal la suppression du poste vacant et de fixer à 4 le nombre d'adjoints au maire. Le tableau des adjoints sera donc modifié comme suit :

- 1<sup>er</sup> adjoint : Madame Sylvie ARMAND BARBAZA
- 2<sup>ème</sup> adjoint : Madame Isabelle ARMAND
- 3<sup>ème</sup> adjoint : Monsieur Richard PELISSERO
- 4<sup>ème</sup> adjoint : Monsieur Pierre CAMBON

***Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,***

DECIDE de supprimer le poste de 5<sup>ème</sup> adjoint au Maire.

DECIDE de fixer à 4 le nombre d'adjoints au Maire.

DIT que le tableau du Conseil Municipal est mis à jour en conséquence.

*Ainsi fait et délibéré aux  
Jours, mois et an que dessus,  
Pour extrait conforme,  
A Villejust, le 02/06/2025*

*Le Maire,  
Igor TRICHOVSKI*

